



## GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles  
N° Entreprise : 473841139

### GEPL – CHALLENGE HAUTEUR 80 CM C3 - 2025

Le challenge a pour objectif de récompenser les paires cavaliers/montures qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans les **épreuves 80 cm identifiées dans l'avant-programme** organisées lors des concours C3 repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

#### **Participation :**

- Le challenge 80 cm C3 est ouvert à tout cavalier détenteur de **l'étrier d'or minimum (ou équivalent)**, d'une **licence 03**, de choix **GEPL ou ORV**, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV, montant toute monture immatriculée ou enregistrée à la FRBSE. Le cavalier qui obtient son brevet en cours de saison peut participer au challenge à partir de la date à laquelle son brevet a été délivré
- Le cavalier peut participer avec plusieurs montures dans chaque épreuve, dans les limites réglementaires.
- Une même paire cavalier/monture peut être reprise dans 2 challenges C3 de hauteurs juxtantes. Un même cavalier peut participer à 3 challenges différents de hauteurs juxtantes.
- La paire cavalier/monture doit participer à **minimum 8 épreuves (hors finale)** 80 cm C3.
- La finale n'est pas obligatoire mais les points seront comptabilisés dans le Challenge
- La paire cavalier/monture est exclue du challenge si elle valablement reprise dans un challenge d'une hauteur supérieure à 90 cm
- La paire cavalier/monture est exclue du challenge s'il participe lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 100 cm.

#### **Epreuves :**

- Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.
- Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour les challenges ou non.

#### **Répartition des points :**

- Les points sont attribués aux paires cavalier/monture de la façon suivante : 1<sup>er</sup> =100, 2<sup>ème</sup>= 98, 3<sup>ème</sup>= 97, ...99<sup>ème</sup> et suivants = 1, Éliminés ou Abandons = 0.
- Le résultat final du challenge sera calculé en additionnant les points des 8 meilleures épreuves de la paire cavalier/monture + les points acquis lors de la finale.
- La paire cavalier/monture ayant remporté le plus grand nombre de points remporte le challenge.
- Remarque : en cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le résultat de la finale prévaut. En cas de nouvelle égalité, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans les 8 meilleures épreuves retenues pour le challenge est classé avant les autres ex-aequo, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes, ... places.

#### **Prix :**

- La liste des gains remis en cours de saison est publiée annuellement sur le site du GEPL – rubrique « Discipline – L'obstacle - Tarifs »
- En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, les 15 premiers cavaliers classés du challenge sont récompensés.
- Pour qu'un challenge existe, il faut au minimum 5 participants. Ces participants doivent avoir terminé (sans élimination) au moins 50% de leurs épreuves qualificatives.

**G.E.P.L - Secrétariat** : Rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège – [www.gepl.net](http://www.gepl.net) – [secretariat@gepl.net](mailto:secretariat@gepl.net)

**Tél** 04/279 46 26 - **Fax** 04/277 03 04 - **ING** BE03 3400 4083 1984 - **TVA** BE 473 841 139

RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège